BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

73 | 03

MARS 2018

SOMMAIRE

ÉTUDES ET TRAVAUX

66 **Marion DELCAMP, Jérôme JAMBU**
Café sucré chez les monnayeurs de Bordeaux à la fin du XVIIIe siècle

CORRESPONDANCES

72 **Pierre-Marie GUIHARD**
Un statère des *Parisii* découvert au Molay-Littry (Calvados)

80 **Jean-Paul BAILLEUL**
Réflexions sur les deniers attribués à Charlemagne et portant la légende EXMETALLONOVO

SOCIÉTÉ

85 Compte rendu de la séance du 03 mars 2018
93 Instructions aux auteurs

PROCHAINES SÉANCES

SAMEDI 07 AVRIL 2018 - 14h00 - Salle Fabri - INHA
SAMEDI 05 MAI 2018 - 14h00 - Quadrilatère Richelieu - BnF
01-03 JUIN 2018 - Journées Numismatiques à Orléans

ÉTUDES ET TRAVAUX

Marion DELCAMP*, Jérôme JAMBU**

Café sucré chez les monnayeurs de Bordeaux à la fin du XVIIIe siècle

Une courte correspondance composée de deux courriers, perdue dans les « matières administratives » des archives de la Cour des monnaies (AN, Z^{1b} 431), nous en apprend un peu plus sur les pratiques en matière de « réception » des monnayeurs, en province, au Siècle de Lumières, et particulièrement lors du célèbre épisode de la refonte générale des louis d'or[1].

En juillet 1786, un certain Jean Jarry, dans l'attente d'être « accueilli dans le collège des ajusteurs et monnoyeurs de la Monnoie de Bordeaux », adresse une supplique au procureur général de la Cour des monnaies, Noël Dominique de Bourdelois (1784-1790)[2], à Paris. Dans le courant de l'année 1787, Jean Farrouilh de Mahé[3], déjà monnayeur, fait de même, intéressé par le sort de ses enfants dans le même établissement.

Tous deux y demandent que le montant officiel des droits d'« accueillement » en numéraire de la compagnie bordelaise soit respecté, pour être trop élevés. Surtout, ils sont surpris de se voir réclamer une somme en nature, précisément en café et en sucre, qui rappelle l'ancienne tradition des épices.

I. « Faire acheter bien cher un droit que les enfants ont en naissant »

Dans tous les ateliers monétaires du royaume[4], des compagnies étaient organisées, constituées des tailleresses, des ouvriers-ajusteurs et des monnayeurs de l'établissement. Au XVIIIe siècle, les premières étaient chargées de découper les flans à l'aide du coupoir, les seconds de les limer légèrement afin de les porter au poids prescrit par les ordonnance et les derniers de les imprimer grâce au balancier. À ce titre de derniers intervenants, les monnayeurs se mettent généralement en avant : à une époque où l'honneur structure la société et où les Arts mécaniques sont dépréciés, ils revendiquent régulièrement la supériorité de l'action de transformation d'un petit morceau de métal en espèce ayant cours légal, sur toute autre tâche préparatoire, salissante et dégradante[5].

* Doctorante au sein du laboratoire ACP (Analyses Comparées des Pouvoirs) de l'Université de Marne-la-Vallée. Courriel : marion.delcamp.ap@gmail.com

** Conservateur, Département des Monnaies, médailles et antiques, Bibliothèque nationale de France. Maître de conférences en histoire moderne, Université de Lille. IRHiS, UMR CNRS 8529. Courriel : jerome.jambu@bnf.fr

1. THUILLIER 2005.
2. BLUCHE 1966, p. 33.
3. Dans les archives départementales de Gironde, on trouve ce nom orthographié de différentes façons (Farrouil, Farrouilh ou Farroul).
4. Pour Rennes, voir AUBRÉE 1903, pour Caen, voir JAMBU 2013 ; pour Lille, voir CLAIRAND 2014 ; pour Paris, voir DELCAMP 2015 ; etc.
5. Voir à ce titre les nombreux conflits de préséance entre ouvriers-ajusteurs et monnayeurs dans les archives de la *Compagnie des monnayeurs, ouvriers-ajusteurs et tailleresses de la Monnaie de Paris* ($T1491^{21}$ et $T1491^{22}$).

Pourtant, ces personnels avaient tous le même statut de petits officiers royaux, ce qui les mettait en théorie sur un pied d'égalité. Ils étaient pourvus par le roi *via* la Cour des monnaies et devaient « être d'estoc et de ligne » s'ils voulaient intégrer un établissement, c'est-à-dire descendre, en ligne plus ou moins directe, d'officiers des Monnaies[6]. C'est la raison pour laquelle Jean Farrouilh de Mahé, dans sa requête, évoque un droit que ses enfants « ont en naissant », rappelant sa propre filiation. Cette obligation d'hérédité a d'ailleurs été réitérée en 1719 à la suite de reventes illégales de charges de monnayeurs, que certains officiers de fabrication considéraient comme leur pleine propriété[7].

Les officiers de fabrication des ateliers monétaires étaient rémunérés aux quantités produites[8] ; ils devaient payer et entretenir eux-mêmes leurs outils et ne travaillaient que lorsque le roi requerrait leurs services : leur rémunération étaient donc fluctuante et le travail intermittent, ce qui les obligeait en général à exercer une seconde activité. C'est pour les en dédommager que le pouvoir royal leur a accordé, depuis le XIIIe siècle, de nombreux privilèges[9], comme les exemptions de tailles, corvée, guet, logement de gens de guerre, vingtième, gabelle, aides, tutelle et curatelle, taxes d'arpentage, frais de voierie etc.[10], avec des adaptations et particularités relatives aux pratiques locales. C'est pour cela que Jean Farrouilh de Mahé, qui veut faire entrer ses enfants à la Monnaie de Bordeaux, rappelle que ses ancêtres ont joui, avant lui, de toutes ces prérogatives inhérentes à leur statut d'officier de fabrication des monnaies et qu'ils les lui ont transmises comme il s'apprête à la faire.

Les archives de la Monnaie de Bordeaux et des papiers de l'Intendance et des corps et jurandes de l'élection de Guyenne nous permettent de rassembler quelques renseignements sur les auteurs de ces réclamations, Jean Jarry et Jean Farrouilh de Mahé[11].

La famille Farrouilh de Mahé était présente à l'atelier au moins depuis le début du XVIIIe siècle[12] ; elle a fourni à l'institution plusieurs monnayeurs et ajusteurs[13], ainsi

6. Nous ne pouvons évoquer ici, faute de place, le cas particulier des ateliers créés à l'occasion des réformes monétaires de Louis XIV, dont les procédures de recrutement différaient, ainsi que les créations de charges lors des heureux événements royaux.
7. *Arrest du Conseil d'Estat du Roy qui ordonne qu'à l'avenir, aucun monnoyeur ou ajusteur ne pourra estre receû, qu'il n'ait prouvé son droit d'estoc et ligne...*, 27 juin 1719, Imprimerie Royale, Paris.
8. À l'époque 2 sols/marc d'or produit et 1 sol/marc d'argent quelle que soit la fonction, à quoi s'ajoutaient des gratifications exceptionnelles ou des modes de paiement particuliers pour certaines productions délicates.
9. *Lettres patentes du Roy portant confirmation des privilèges accordez aux ouvriers, monnoyeurs et tailleresses des Monnoyes*. Paris, janvier 1719. Paris, Chez Henry Charpentier, 1757 : édit de janvier 1719 réglementant les privilèges des monnayeurs, ajusteurs et tailleresses des Monnaies et rappelant les privilèges originellement octroyés par Philippe le Bel.
10. La taille est l'impôt royal des roturiers, la gabelle l'impôt sur le sel, le vingtième l'impôt sur les revenus du patrimoine, les aides l'impôt sur les boissons, etc.
11. Nous tenons à remercier tout particulièrement les Archives Départementales de la Gironde (ci-après ADG) pour l'aide qu'elles ont bien voulu nous apporter, à distance, en nous envoyant gracieusement et à titre exceptionnel les documents utilisés dans le cadre de cette communication.
12. Par exemple, « [réception de] François Henri Sacriste, fils de Jean, avocat à la Cour, et de Marie Farrouil de Mahé, tailleresse en la Monnaie de Bordeaux, comme monnayeur », le 17 novembre 1710 (ADG, 10B12).
13. Dont Henri, Jacques, Jean-Jacques, Jean... (ADG, C4863).

que des tailleresses[14], et même des « monnayeuses[15] » comme Françoise Farrouilh de Mahé, reçue à ce titre le 9 mars 1709. En ce qui concerne plus particulièrement Jean Farrouilh de Mahé, il aurait été reçu monnayeur le 18 août 1725[16] et nous n'avons pas trace de la réception de ses fils. On remarque par ailleurs qu'il avait un parent en poste à l'atelier au moment de l'affaire, puisque qu'un certain Mahé signe alors comme prévôt des ajusteurs ou des monnayeurs.

Quant à Jean Jarry, il semble être le seul et surtout le premier de sa famille à vouloir intégrer la Monnaie puisque les archives ne renferment pas d'autres occurrences de son nom. Il a été reçu monnayeur entre 1787 et 1790[17] – sa procédure a donc visiblement abouti –, sans doute sur un poste déclaré vacant – sans que l'on sache comment ils ont été distribués –, alors que la réforme des louis d'or entamée en 1785 battait son plein et nécessitait que les ateliers monétaires tournent à plein régime[18]. Il était peut-être perruquier à Bordeaux[19].

Les motivations des deux hommes ne sont pas les mêmes puisque Farrouilh rédige sa requête dans le but de garantir à deux de ses cinq enfants une place à la Monnaie, tandis que Jarry écrit pour lui-même ; mais tous deux s'offusquent du montant des frais de procédure administrative d'accueillement qui leur est réclamé. Farrouilh, « dans la médiocrité plutôt que dans l'aisance », se dit en difficulté face aux « nouvelles impositions que veulent [lui] faire subir » les officiers du siège de la Monnaie de Bordeaux.

Après avoir prouvé son droit héréditaire à l'accueillement et avant d'être incorporé, chaque récipiendaire devait en effet régler des frais d'accueillement, d'épreuve et de réception aux membres de sa compagnie, ainsi qu'aux différents acteurs de la procédure administrative d'incorporation (général provincial, juges-gardes, procureur, greffier, etc.). Et c'est cette partie « administrative » qui pose problèmes aux deux requérants puisque le personnel de justice de l'atelier veut la surhausser et y ajouter un don en nature.

Après l'accueillement, qui marquait l'entrée en apprentissage des aspirants, l'incorporation était constituée de l'épreuve, qui montrait ses capacités, puis de la réception, qui actait l'entrée définitive au sein du corps. Ces cérémonies étaient l'occasion d'exiger des nouveaux venus, en plus des frais administratifs ou de justice relatifs à la rédaction de leurs lettres, la remise de biens rétribuant les membres en poste au sein de la compagnie, ainsi que le personnel judiciaire de l'atelier. Toutes

14. Dont Marie, Isabeau, Louise, Suzanne… (ADG, 10B12 à 19).
15. Ce terme (et cette fonction) n'a jusqu'à présent jamais été rencontré dans d'autres sources que celles de l'atelier monétaire de Bordeaux, ni dans les ouvrages imprimés traitant des ateliers et de la monnaie tels que ceux de Germain Constans, Jean Boizard, Diderot et d'Alembert, Abot de Bazinghen ou Panckoucke.
16. ADG, 10B15/45.
17. ADG, C4867 (1787-1790).
18. La refonte de tous les louis d'or fabriqués depuis 1726 pour être remplacés par de nouveaux fut décidée par la déclaration du 30 octobre 1785. La Monnaie de Bordeaux était l'un des six ateliers du royaume qui furent initialement autorisés à participer à la réforme, avant qu'on ne l'étende à d'autres. C'était le deuxième atelier en production après Paris en 1785 et elle délivra un peu plus d'un demi-million de louis et un peu moins d'un demi-million de doubles louis en 1786.
19. ADG, C1750.

cérémonies confondues, ces sommes pouvaient avoisiner, voire dépasser selon les postes, les 1 000 livres à Paris au XVIIIe siècle[20]. Pour un petit office, n'ayant plus d'attrayant que les quelques privilèges honorifiques que les cours souveraines ont bien voulu leur maintenir, on comprend que les impétrants cherchassent à les modérer.

II. « L'état de déboursé nécessaire à l'accueillement »

Dans le cas qui nous occupe, Jarry et Farrouilh de Mahé sont surpris du coût du volet administratif de leur accueillement, fixé à 42 livres au lieu des 32 livres « portées par les règlements ». Ils ajoutent qu'on leur réclame, en sus, des droits honorifiques… en café et en sucre !

Ce sont les compagnies de monnayeurs qui déterminaient les droits d'incorporation – que la monarchie entérinait – et ce sont précisément 32 livres et 10 sols qui avaient été fixées par l'arrêt de la Cour des monnaies de Paris du 17 mars 1779 pour une procédure administrative d'accueillement de monnayeur ou d'ajusteur[21], 9 livres revenant au général provincial, 6 livres au substitut du procureur, 4 livres 10 sols au juge-garde et 2 livres au greffier pour l'information, 6 livres au greffier pour la rédaction de la minute et son expédition, etc.

Pourtant, les deux plaignants indiquent que le collège des monnayeurs bordelais leur demande 42 livres pour ses frais de procédure et d'expédition, soit exactement la même somme que celle demandée par le collège parisien à cette époque[22]. Il semble donc que les magistrats de la Monnaie de Bordeaux aient voulu, sans autorisation, aligner leurs exigences sur celles de la Monnaie de Paris, dont les archives attestent des échanges réguliers avec les ateliers du royaume sur ces questions de procédures administratives, de droits et de devoirs des officiers de fabrication, etc.

À cette somme en numéraire destinée à rétribuer le travail des magistrats s'ajoutent, probablement pour compléter leur modicité, des droits dits honorifiques. Pour Jarry, il s'agit d'une « taxe arbitraire » et surtout d'une « innovation » à laquelle les « nouveaux accueillis » n'avaient jusqu'à présent pas été assujettis. Il met par ailleurs en avant une charge liée à la fonction déjà très lourde : obligation de résidence, pénibilité du travail, modestie de la rétribution ; considérations auxquelles s'ajoutent l'augmentation du coût de la vie (*sic*).

On note d'abord que la taxation en denrées alimentaires lors de l'accueillement est à l'époque une particularité bordelaise car à Paris, elle était réglée en argent[23]. Certes, cette pratique était habituelle dans de nombreux corps constitués et il y avait eu par le passé, dans l'atelier monétaire de la capitale, des dons de boîtes d'anis et de pains bénis. Mais elle y prit fin en 1691, lorsqu'un arrêt de la compagnie interdit dorénavant de demander aux récipiendaires de fournir un banquet pour fêter leur

20. Delcamp 2015.
21. *Arrêt de la Cour des monnoies portant règlement et fixation des droits qui seront perçus à l'avenir par les officiers des Monnoies pour la réception des officiers d'icelles…*, Paris 17 mars 1779. Paris, Delaguette, n.d.
22. *Arrêt de la Cour des monnoies du 23 mars 1767 portant homologation de l'état et règlement des droits que les monnoyeurs, ajusteurs et tailleresses, accueillis, ajusteurs et monnoyeurs de la Monnoie de Paris, du titre et serment de France, doivent payer lors de leurs accueillemens, épreuves et réceptions en ladite Monnoie.* Paris, 23 mars 1767. Paris, imprimerie royale, 1767.
23. Delcamp 2015.

accueillement et/ou leur réception[24]. Ces produits ont alors été remplacés par des bougies et/ou des jetons d'argent[25].

Que représentent les quantités demandées et, surtout, que révèle la taxation en café et en sucre ? Ces droits montent précisément à :
- pour le général provincial : 9 livres de café et 3 pains de sucre ;
- pour chacun des deux juges-gardes : 6 livres de café et 2 pains de sucre ;
- pour le procureur du roi : 6 livres de café et 2 pains de sucre ;
- pour le greffier : 5 livres de café et 1 pain de sucre ;
- pour le substitut du procureur : 5 livres de café et 1 pain de sucre.

Soit, au total, 37 livres de café et 11 pains de sucre. La livre correspond à environ 490 g : cela fait un total d'un peu plus de 18 kg de café. Il est en revanche difficile de connaître le poids des pains de sucre réclamé, puisque ceux-ci pouvaient faire de 3 à 12 livres, selon leur destination, soit de 1,5 à 6 kg : cela faisait donc un total compris entre 16,5 kg à 66 kg de sucre. Au regard des dimensions des moules à pains girondins les plus communs, on considèrera la fourchette basse.

C'est la première fois que l'on rencontre des droits de cette nature, manifestement locaux. Encore considéré comme une médecine lorsqu'il est découvert en France au XVII^e siècle, le café entre dans les habitudes de consommation des Français au milieu du XVIII^e siècle. C'est d'ailleurs pour cela qu'au même moment les « Îles du vent » françaises, la Guadeloupe en tête, commencent à le cultiver à grande échelle, alors qu'il était auparavant importé de l'étranger. C'est grâce aux plantations des Antilles françaises que Bordeaux, dès la fin des années 1720, devient le grand port européen importateur et distributeur de café. C'est d'ailleurs le dessin de la cafetière française, créée au début du XVIII^e siècle, qui s'est imposée sur les tables, domaine dans lequel les orfèvres français excellèrent.

Le sucre, extrait de la canne, était quant à lui produit à Saint-Domingue – surnommée « l'île à sucre » ou « l'usine à sucre » –, en plus des Petites Antilles (Martinique et Guadeloupe), la France en devenant le premier producteur dans la première décennie du XVIII^e siècle, après un essor considérable dans les années 1670-1690. Qu'il soit raffiné sur place ou en métropole, le sucre était distribué en pains coniques. Pour réaliser ces pains, il fallait des céramiques en forme de cônes, dont le plus grand centre de production était situé, entre la fin du XVII^e siècle et le milieu du XIX^e siècle, à Sadirac, près de Bordeaux[26], Bordeaux où étaient installées pas moins de 35 raffineries en 1775. Ce n'est pas un hasard si la cité girondine était la première ville sucrière du royaume : premier port français au XVIII^e siècle, et second après Nantes en matière de commerce triangulaire, ses navires partaient pour l'Afrique avec des pacotilles, les échangeaient contre des esclaves, qu'ils apportaient ensuite dans les Caraïbes

24. AN, T1491[12], ajout à l'arrêt de la Cour des monnaies du 25 novembre 1690 réglant les frais d'accueillement, épreuve et réception des officiers de fabrication de la Monnaie de Paris, rédigé par la Compagnie parisienne elle-même et daté du 6 février 1691.
25. Delcamp 2015.
26. Régaldo 1986.

pour les y vendre contre des produits locaux, au premier rang desquels… le café et le sucre. Dire qu'elle était la plaque tournante de ce commerce au Siècle des Lumières n'est pas exagéré[27].

Les Français, sensibles à ce type de produits exotiques, développèrent un goût[28], voire une addiction rapide, pour le café et le sucre – comme ils l'avaient fait pour le tabac et le chocolat –, comme en témoigne la création et la multiplication d'éléments de vaisselle adéquats par les orfèvres et les manufactures de porcelaine (tasses et soucoupes, cuillères, sucriers, saupoudreuses, etc.) et l'ouverture d'établissements réservés. Si la consommation de café s'était considérablement démocratisée au cours du siècle, celle de sucre était, à la fin du XVIIIe siècle, réservée aux élites et aux villes, et en quantités limités puisqu'en 1775 les Français ne consommaient en moyenne qu'une livre de sucre par an, soit dix fois moins que les Anglais[29].

Nonobstant qu'il s'agisse d'une surtaxe illégale, il n'y rien d'étonnant à ce que nos officiers de la Monnaie de Bordeaux aient réclamé, dans ce contexte, deux produits raffinés, appréciés et consommés, dont le port girondin était spécialiste, comme droits honorifiques. Les quantités demandées peuvent correspondre à la consommation annuelle d'un homme de qualité, voire d'un ménage. Il est difficile de dire précisément à quelle somme cela correspondait, puisque l'on ne dispose d'aucune information sur la qualité des produits. En raison de la guerre américaine et de la concurrence anglaise, les cours des produits tropicaux, café et sucre en tête, s'étaient érodés[30]. Au prix minimum d'une livre et demie le café ou le sucre vendus au détail, cela augmentait les droits de près de 52 livres. Ajouté aux 42 livres en numéraire, cela faisait un total de 94 livres au lieu des 32 livres et 10 sols initiales fixées par la règlementation, soit quasiment un triplement.

*

La pratique des biens locaux est connue et répandue. On l'observe par exemple concernant les privilèges, comme ceux de l'octroi : le personnel de l'atelier pouvait faire entrer sans taxes du beurre et du cidre à Caen[31], de la bière et des eaux-de-vie à Lille, du vin et de l'huile d'olive à Montpellier. Si cette affaire confirme et illustre un certain régionalisme des pratiques, elle éclaire également sur l'internationalisation des produits et le poids des modes. Il n'empêche qu'il s'agit là d'un abus : à la Monnaie de Bordeaux, si le café est sucré, l'addition, elle, est salée.

Bibliographie

Abot de Bazinghen 1764 : A. de Bazinghen, *Traité des monnoies et de la jurisdiction de la Cour des monnoyes*, Paris, 1764.

Aubrée 1903 : E. Aubrée, *Une famille de monnayeurs rennais aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Étude sur la monnaie de Rennes*, Rennes, 1903.

27. Butel 1974.
28. Villeret 2017.
29. Flandrin 1989.
30. Chassaigne 1988.
31. Jambu 2013, p. 174.

Bluche 1966 : Fr. Bluche, *Les magistrats de la Cour des monnaies de Paris au XVIIIe siècle (1715-1790)*, Paris, 1966.
Butel 1974 : P. Butel, *Les négociants bordelais, l'Europe et les îles au XVIIIe siècle*, Paris, 1974.
Clairand 2014 : A. Clairand, Le collège des monnayeurs, ajusteurs et tailleresses de la Monnaie de Lille (1685-1790), dans *La Monnaie en Flandre et dans le Nord (XVIIe-XIXe siècle)*, J. Jambu, M. de Oliveira (dir.), (*Revue du Nord* 406), juillet-septembre 2014, p. 571-597.
Collin 1986 : Br. Collin, *L'atelier monétaire royal de Montpellier et la circulation monétaire en Languedoc, de Louis XIII à la Révolution française (1610-1793)*, Nîmes, 1986.
Delcamp 2015 : M. Delcamp, les tailleresses de la Monnaie de Paris au travail (1640-1789), *RN* 172, 2015, p. 491-515.
Jambu 2013 : J. Jambu, *Tant d'or que d'argent. La monnaie en Normandie à l'époque moderne (XVIe-XVIIIe s.)*, Rennes, 2013.
Chassaigne 1988 : Ph. Chassaigne, L'économie des îles sucrières dans les conflits maritimes de la seconde moitié du XVIIIe siècle, *Histoire, Économie et Société*, 1988-1, p. 93-105.
Ducasse 1973 : J. Ducasse, La Monnaie de Bordeaux de 1774 à 1794, *Bulletin des Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux*, 1973, p. 4-85.
Flandrin 1989 : J.-L. Flandrin, Chronologie et géographie, dans *Histoire du sucre et du sucré*, H. Meyer (dir.), Paris, 1989, p. 29-33.
Régaldo 1986 : P. Régaldo-Saint-Blancard, Les céramiques de raffinage du sucre, *Archéologie du Midi médiéval*, 1984-4, p. 151-168.
Thuillier 2005 : G. Thuillier, *La réforme monétaire de 1785 : Calonne et la refonte des louis*, Paris, 2005.
Villeret 2017 : M. Villeret, *Le goût de l'or blanc* : le sucre en France *au XVIIIe siècle*, Paris, 2017.

CORRESPONDANCES

Pierre-Marie GUIHARD*

Un statère des *Parisii* découvert au Molay-Littry (Calvados)[1]

À l'examen du monnayage d'or attribué aux *Parisii*, l'observateur sensible à la plastique de l'art gaulois sera traversé par le sentiment d'une singulière beauté – si bien qu'on a pu trouver notamment l'image du cheval des *Parisii*, présent au revers de leur monnaie, « caricaturale » ou d'« atmosphère sidérale »[2]. Point de surprise alors que ce monnayage figure parmi les plus célèbres des études numismatiques sur l'âge du Fer. En 1967, J.-B. Colbert de Beaulieu soutenait une thèse sur les problèmes proprement numismatiques posés par les espèces parisiaques en or. Trois ans plus tard, il publiait le résultat de ses recherches dans un ouvrage intitulé *Les monnaies*

* Université de Caen Normandie / Centre Michel de Boüard-CRAHAM UMR 6273.
Courriel : pierre-marie.guihard@unicaen.fr
1. Je remercie Mme Sylvia Nieto-Pelletier pour ses commentaires.
2. Des appréciations qui ont été relevées par Bayet 1970, p. 16.

gauloises des Parisii[3]. Un travail devenu incontournable qui a fourni la base aux quelques études ultérieures abordant le monnayage d'or des *Parisii*[4].

C'est à l'occasion d'une trouvaille effectuée fortuitement en janvier 2017, dans le département du Calvados (commune du Molay-Littry, INSEE 14370), que l'opportunité nous est donnée aujourd'hui de compléter la connaissance de ce monnayage[5]. En excellent état de conservation, la pièce, un statère d'or, se situait en dehors de tout contexte archéologique[6]. Rien en apparence ne justifie sa présence à cet endroit. On peut en donner la description suivante (figure 1) :

Figure 1 - Statère des *Parisii* découvert au Molay-Littry (Calvados).

D/ Le droit est orné d'une tête humaine à droite dotée d'une chevelure faite de mèches enroulées à leur extrémité. Entre ces mèches et le visage, on distingue deux croissants caractéristiques des statères dits « au flan large »[7]. Une esse se déroule devant le visage. L'œil est punctiforme, le nez très droit, les lèvres sont un demi-cercle bouleté. La coupe du cou est suivie, en bas, de stries verticales et parallèles.

R/ Le revers présente un cheval à gauche, qui trace un profil mince et sinueux très élégant. Au-dessus de son dos se développe un ornement réticulé, caractéristique qui se retrouve sur l'ensemble du monnayage des *Parisii*. La crinière est figurée par une longue ligne perlée, qui se termine en spirale. Un lien onduleux part de la bouche de l'animal. Sous les jambes avant, apparaît une rosace, constituée de sept globules.

3. Colbert de Beaulieu 1970.
4. Scheers 1972 ; Fischer 1981, p. 182-187 ; 1984 ; Delestrée, Tache 2002, p. 41-43, série 12 ; Sills 2003, p. 268-301.
5. La trouvaille a fait l'objet d'une déclaration de découverte le 31 janvier 2017 auprès du SRA de Normandie. Cette étude n'aurait pas été possible sans l'aide de M. Karim Gernigon, conservateur régional de l'archéologie : nous tenons à lui exprimer notre vive gratitude. Pour leur aide généreuse, nous remercions également M. Yannick Denise, auteur de la trouvaille, et M. Pascal Couanon, technicien de recherche au Service régional de l'archéologie.
6. Aucune corrélation avec un éventuel contexte archéologique défini n'a pu être établie lors de l'intervention (une prospection de surface) du Service régional de l'archéologie à l'endroit même de la découverte.
7. Leur zone de distribution privilégiée s'établit du littoral à l'Oise et de l'actuelle Belgique jusqu'à la Seine, et se prolonge sur le sud de l'île de Bretagne : cf. LT 7878, 7886, pl. XXXII ; Scheers 1977, série 8 ; Delestrée, Tache 2002, série 11 ; Sills 2003, p. 125-159 (Gallo-Belgic A) ; Sillon 2014, p. 114-130.

Cette monnaie pèse 7,13 g pour un module de 22 mm et l'orientation des coins est à 2 heures. Selon la classification de J.-B. Colbert de Beaulieu, elle appartient à la deuxième classe des sept classes des statères des *Parisii*[8]. Dans son ouvrage, J.-B. Colbert de Beaulieu recensait et citait 8 statères appartenant à cette classe II[9], pour laquelle quatre coins de droit et quatre de revers étaient connus[10]. Depuis lors, 24 nouveaux exemplaires – en comptant celui du Molay-Littry – sont venus au jour. Au total, le nombre des exemplaires de cette classe II se monte à 32 individus qui autorisent une étude des liaisons de coins[11] (figure 2). Cette étude demandera certainement à être encore complétée, mais, avec 5 coins de droit et 5 coins de revers, la couverture est déjà satisfaisante (n/d = 5,8[12]). Le statère du Molay-Littry est issu des coins D2 et R4, derrière lesquels se rangent plus de 40 % des exemplaires ici recensés.

La datation de l'ensemble des monnaies en or attribuées aux *Parisii* n'est due pour l'instant qu'à des observations d'ordre numismatique, qui méritent toutefois d'être sérieusement prises en compte. Il a été souligné que les premières monnaies en or au flan large des *Parisii* (type dit « de Sarcelles ») s'inspiraient des statères « au flan large » du Nord-Ouest[13]. Or, nous savons que ces derniers figuraient dans le trésor de Tayac (Gironde), dont l'enfouissement selon les études les plus récentes doit remonter au début de LT D1[14] (150-100 av. J.-C.). Ils offriraient donc un *terminus* aux statères des *Parisii* et à leurs divisions, dont la production se situerait au sein d'une fourchette chronologique large, comprise entre la seconde moitié du IIe siècle av. J.-C. pour les premières émissions[15] et le courant du Ier siècle av. J.-C. pour les dernières. Par son type, le statère du Molay-Littry diffère sensiblement des premières émissions des *Parisii*. On constatera aussitôt une déformation plus complète des motifs : ainsi, au droit, le profil est très schématique en mettant l'accent sur des segments de visage.

8. Colbert de Beaulieu 1970, p. 7-14. Aux sept classes définies par J.-B. Colbert de Beaulieu s'ajouta par la suite une huitième classe : cf. Dhénin 2000. Le classement proposé par J.-B. Colbert de Beaulieu n'a pas été suivi par J. Sills, qui a fait de la classe II une classe 4a dans le cadre de la typologie interne d'un seul atelier (*Mint* A) : cf. Sills 2003, p. 269, tab. 29 et p. 273.
9. Il signale la découverte d'un statère à Dangu (Eure) et un autre à Belloy (Oise) : Colbert de Beaulieu 1970, p. 10, n. 44 et p. 14, n. 49. À ces deux découvertes, il ajoutait 3 exemplaires issus de collections publiques (BN 7782 ; musée de Zurich no 3084.52 ; musée de Rennes, sans no d'inventaire) et 3 exemplaires qui passèrent dans des ventes sur offres (Vente Vinchon-Ciani, 6/5/1955, pl. I, 6 ; Vente Lockett, 6/6/1955, no 122 ; Vente Vinchon, 11/2/1963, pl. I, 8) : Colbert de Beaulieu 1970, p. 10 et 11, n. 45-47.
10. Colbert de Beaulieu 1970, p. 12.
11. Nous nous basons ici sur l'étude charactéroscopique des statères des *Parisii* réalisée par Sills 2003, p. 493-494, tout en la complétant de nouveaux exemplaires apparus sur le marché depuis 2003.
12. Il est donc permis de distinguer 5 coins de droit et de revers différents (d) sur les 29 exemplaires encore exploitables de l'échantillon (n), soit une représentation moyenne de 5,8 pour chaque coin (n/d). Cette valeur fournit à elle seule une appréciation – d'autant plus fine que l'indice sera élevé – sur la qualité de l'échantillon retenu. Un indice de 8, par exemple, paraît nous assurer du caractère quasi-exhaustif de l'échantillon. Pour une présentation de la méthode voir Carter 1981.
13. Delestrée, Tache 2002, série 11, p. 40 (cl. III) ; Sills 2003, p. 269 et suiv. (cl. 1-2).
14. Boudet 1987, p. 112 ; Haselgrove 1999, p. 116, 127 ; Sills 2003, p. 219 ; Gorphe 2009.
15. Pour Sills 2003, p. 336 : « Firstly, the contemporaneity of the Gennevilliers types [ou type "de Sarcelles"] with Gallo-Belgic A [ou type "au flan large"] allows a much earlier date for the start of the series than he proposed, and mint A class 1 *could* have begun as early as *c.* 150. »

N°	Dénomination	Coins de droit	Nb d'ex.	Coins de revers	Nb d'ex.
1	Vente Bourgey 14/4/1910 (lot 514)	D1	11	R1	7
2	Vente Bourgey 27/10/1913 (lot 251)	D1		R1	
3	Musée Rennes (nº 1089) : Colbert de Beaulieu 1970, fig. 9, nº 4	D1		R1	
4	Vente Vinchon 29/10/2002 (lot 46)	D1		R1	
5	Fischer 1984, p. 47, fig. 1	D1		R1	
6	Vente Rassion 28/3/1981 (lot 39)	D1		R1	
7	Vente Sixbid.com 2/12/2016 (lot 9)	D1		R1	
8	Hesdin-l'Abbé (Pas-de-Calais) : Leclercq 1979	D1		R2	4
9	Vente Vinchon 17/12/1996 (lot 270)	D1		R2	
10	Vente BPN/Nomisma mars 1984 (nº 217) = Le Dantec 1987, p. 562, fig. 1, nº 2	D1		R2	
11	Vente icollector.com 31/1/2012 (nº 3094)	D1		R2?	
12	BN 7782 : Colbert de Beaulieu 1970, fig. 9, nº 1	D2	13	R3	2
13	Musée Carnavalet : Fischer 1981, p. 184, fig. 2a	D2		R3	
14	Vente Vinchon 11/2/1963 (lot 8) : Colbert de Beaulieu 1970, fig. 9, nº 5	D2		R4	12
15	Le Dantec 1987, p. 562, fig. 1, nº 1	D2		R4	
16	Roth 1912, nº 136 = Vente Lockett, 6/6/1955, n° 122 : Colbert de Beaulieu 1970, fig. 9, nº 2	D2		R4	
17	Delestrée, Tache 2002, nº 79	D2		R4	
18	Vente Bourgey 5/12/1910 (lot 512)	D2		R4	
19	Vente Glendining 1/12/1927 (lot 433)	D2		R4	
20	Vente Vinchon 17/11/1990 (lot 116)	D2		R4	
21	Vente Vinchon 13/4/1991 (lot 58)	D2		R4	
22	Vente Vinchon/Ciani 6/5/1955 (lot 6) : Colbert de Beaulieu 1970, fig. 9, nº 3	D2		R4	
23	Vente INumis 21/10/2009 (lot 91)	D2		R4	
24	**Le Molay-Littry**	**D2**		**R4**	
25	Musée Zurich (nº 270) : Colbert de Beaulieu 1970, fig. 9, nº 6	D3	1	R4	
26	Vente Thirion été 1991 (nº 5)	D4	3	R3	1
27	American Numismatic Society : Scheers 1972, fig. 11	D4		R4	2
28	Vente Spink 7/10/1998 (lot 114)	D4		R4	
29	Vente France Numismatique 24/2/1984 (nº 1)	D5	1	R5	1
30	Belloy (Oise) : Colbert de Beaulieu 1970, p. 14, n. 49	D?	3	R?	3
31	Epiais-Rhus (Val-d'Oise) : Rebour 1981, p. 85	D?		R?	
32	Dangu (Eure) : Colbert de Beaulieu 1970, p. 10, n. 44	D?		R?	

Figure 2 - Coins identifiés pour les statères des *Parisii* appartenant à la classe II de Colbert de Beaulieu 1970.

Figure 3 - Carte des découvertes de monnaies d'or des *Parisii* (ne prend en considération que les découvertes françaises).

Si l'on se reporte aux poids enregistrés par J. Sills, le type auquel se rattache notre statère semble également un peu plus léger[16]. On en déduira que quelques années séparent ce type des premières émissions. Une possibilité serait qu'il ait été émis au plus tôt à la fin du IIe siècle av. J.-C. ou seulement au début du siècle suivant, mais ce n'est qu'une conjecture en l'absence de contexte archéologique significatif. On remarquera – bien qu'un argument *ex silentio* ne puisse avoir qu'une faible valeur – que le trésor de Gennevilliers (Hauts-de-Seine), qui contenait dix exemplaires appartenant aux premières émissions des *Parisii*, n'en renfermait aucun du type appartenant à celui du Molay-Littry[17].

La carte de répartition des espèces en or parisiaques montre qu'elles se concentrent sur le territoire attribué aux *Parisii* au Ier siècle av. J.-C. (dont le diocèse de Paris découlerait). Toutefois, en ce qui concerne plus spécialement les pièces du type de la nôtre, actuellement connu par cinq lieux de trouvaille, on note une dispersion légèrement plus décentrée, nord/nord-ouest de Paris (figure 3). Le statère du Molay-Littry s'avérerait alors comme un jalon de nouvelles découvertes périphériques intéressant. Un examen plus minutieux de la circulation des monnaies en or des *Parisii* montre que les découvertes jalonnent d'une façon très nette le cours de la Seine et de ses affluents. Au plan géographique, il existe un incontestable effet de proximité vis-à-vis des voies d'eau. Aussi peut-on penser que cette relation ne doit rien au hasard. Que dire alors des nombreuses séries en or qui ont vu le jour au IIe siècle av. J.-C. en amont mais aussi plus en aval de la Seine[18] ? Elles aussi entretiennent un contact étroit avec le fleuve.

Le réseau fluvial de la Gaule, on le sait avec précision, a laissé une vive impression sur l'esprit des Anciens. L'image qui ressort est celle d'un « isthme » que l'on traversait au moyen d'un enchaînement serré de voies d'eau. Le tableau hydrographique que Strabon dressa dans sa *Géographie* est ici de très grande valeur :

> « Les cours d'eau sont si heureusement distribués les uns par rapport aux autres qu'ils assurent dans les deux sens les transports d'une mer à l'autre, les marchandises ayant à peine à être voiturées par terre et toujours dans les plaines d'une traversée facile. Le plus souvent, on les transporte par les voies fluviales [...].[19] »

Plus loin, il détaille avec pragmatisme la perception même que les Anciens avaient du réseau fluvial gaulois :

> « Du Rhône, les marchandises passent dans l'Arar (la Saône), puis dans le Doubs, son affluent. Elles sont transportées ensuite par terre jusqu'au Séquanas (la Seine), d'où elles descendent par voie fluviale jusqu'à l'Océan, chez les Lexoviens et les Calètes. De là, une traversée de moins d'un jour les fait passer en Bretagne.[20] »

16. Sills 2003, p. 280, fig. 98 (cl. 4a).
17. Scheers 1978 ; Sills 2003, p. 370-371.
18. En particulier, la série des « globules à la croix » qui a généré un semis très dense de découvertes de la haute à la basse Seine (Haselgrove 2009, p. 174-177, en part. fig. 1). La circulation des hémistatères « au loup » et « au sanglier », que l'on attribue aux Véliocasses et aux Aulerques Éburovices, est tout autant significative : les monnaies se concentrent le long de la Seine et de ses affluents (Guihard 2012a, p. 185-186 et fig. 1).
19. Strabon, IV, 1, 2.
20. Strabon, IV, 1, 14.

À travers ces descriptions, le géographe grec révèle un fait important : les cours d'eau constituent avant tout un formidable instrument commercial pour l'acheminement et la circulation des marchandises. Ainsi, en ne décrivant pas à proprement parler le cours physique des fleuves mais des lignes commerciales, il dévoile l'utilisation principale des voies d'eau[21]. D'une certaine façon, César lui-même ne manque pas de souligner l'intérêt économique de celles-ci. Dans le livre VII de la *Guerre des Gaules*, il utilise à plusieurs reprises, à propos des villes installées le long d'un cours d'eau, une expression (*qui negotiantur*) désignant la résidence en un lieu de Romains pour faire des affaires[22]. C'est le cas de *Cavillonum* (Châlon-sur-Saône)[23] et de *Cenabum* (Orléans)[24], respectivement sur la Saône et la Loire. On peut donc supposer que leur situation fluviale fut un facteur déterminant dans le développement de la présence de commerçants romains en Gaule. La précision avec laquelle Strabon évalue la navigation sur la Seine par rapport à d'autres fleuves n'est également pas dénuée d'intérêts :

> « La distance à parcourir sur le Séquanas (la Seine) pour les bateaux qui assument le transport des cargaisons en provenance de l'Arar (la Saône) est à peine plus longue que les trajets correspondants sur la Loire et sur la Garonne.[25] »

Une telle estimation reposait à la fois sur une profonde connaissance du trajet et sur l'accumulation d'expériences de navigation qui étaient précisément susceptibles de retenir l'attention des commerçants.

Ces considérations permettraient dès lors de se demander si la circulation des monnaies en or des *Parisii* ne dépendait pas étroitement du réseau de communications fluviales et notamment des activités commerciales qui en découlaient. En d'autres termes, les caractéristiques de leur circulation ne sont-elles pas la preuve que le fleuve était un lieu de profit, un espace avec lequel les populations locales surent s'adapter par le développement de l'usage de la monnaie[26] ? Un tel déterminisme géographique ne saurait cependant constituer un argument définitif et on se gardera bien de le surinterpréter. Reconnaissons, à tout le moins, que les statères et quarts de statère des *Parisii* étaient utilisés dans un contexte particulier et, peut-être, par des personnes (comme des commerçants ?) qui avaient tout intérêt à recourir à l'outil monétaire.

Bibliographie

Barrière 1943 : P. Barrière, Lignes de terre et lignes d'eau d'après la Table de Peutinger, *REA*, 45, 1943, p. 91-105.

Bayet 1970 : J. Bayet, Idéologie et plastique : IV. Les statères des *Parisii* et les chevaux-dieux chez les Gaulois, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 82-1, 1970, p. 15-41.

21. Dans la Table de Peutinger la perspective est similaire. Les fleuves qui y sont représentés ne sont pas à proprement parler des voies d'eau. En effet, leur cours ne correspond pas avec celui des rivières que nous connaissons. Ce sont des lignes commerciales qui sont avant tout décrites : Barrière 1943, p. 91-105 ; de Izarra 1993, p. 22-23.
22. Rossignol 2009, p. 36.
23. César, *BG*, VII, 42.
24. César, *BG*, VII, 3.
25. Strabon, IV, 3, 3.
26. Sur le sujet cf. Guihard 2012a ; 2012b, p. 118-130.

BOUDET 1987 : R. BOUDET, À propos du dépôt d'or celtique de Tayac (Gironde), dans *Mélanges offerts au Docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Paris, Léopard d'Or, 1987, p. 107-120.
CARTER 1981 : G.F. CARTER, Comparaison of Methods for Calculating the Total Number of Dies from Die-Link Statistics, dans Ch. Carcassonne, T. Hackens (eds.), *Statistics and Numismatics (= Statistique et Numismatique)*, Strasbourg, 1981, p. 204-213.
COLBERT DE BEAULIEU 1970 : J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Les monnaies gauloises des Parisii*, Paris, Imprimerie nationale, 1970.
DELESTRÉE, TACHE 2002 : L.-P. DELESTRÉE, M. Tache, *Nouvel atlas des monnaies gauloises. I. De la Seine au Rhin*, Saint-Germain-en-Laye, Éditions Commios, 2002.
DHÉNIN 2000 : M. DHÉNIN, Une classe inédite des statères des Parisii, *BSFN*, 6, 2000, p. 101-103.
FISCHER 1981 : B. FISCHER, Les monnaies gauloises du Musée Carnavalet, *Gallia*, 39, 1981, p. 181-194.
FISCHER 1984 : B. FISCHER, Deux nouvelles monnaies des Parisii, *Cah. Num.*, 21, 80, 1984, p. 47-48.
GORPHE 2009 : J. GORPHE, *Le trésor de Tayac*, Saint-Germain-en-Laye, Éditions Commios, 2009.
GUIHARD 2012a : P.-M. GUIHARD, Alliance monétaire et activités fluviales chez les Véliocasses et les Aulerques Éburovices entre les IIe et Ier siècles av. J.-C., *RBN*, 2012, p. 179-206.
GUIHARD 2012b : P.-M. GUIHARD, *Monnaie et société chez les peuples gaulois de la basse vallée de la Seine. Recherches sur les usages monétaires d'une région entre le début du IIIe et la fin du Ier siècle avant J.-C.*, Montagnac, Éditions Monique Mergoil, 2012 (Protohistoire européenne, 14).
HASELGROVE 1999: C. HASELGROVE, The development of Iron Age coinage in Belgic Gaul, *NC*, 159, 1999, p. 111-168.
HASELGROVE 2009 : C. HASELGROVE, Noughts and crosses: the archaeology of globules-à-la-croix, dans J. Van Heesch, I. Heeren (eds.), *Coinage in the Iron Age. Essays in honour of Simone Scheers*, London, Spink, 2009, p. 174-177.
DE IZARRA 1993 : F. DE IZARRA, *Hommes et fleuves en Gaule Romaines*, Paris, Errance, 1993.
LE DANTEC 1987 : J.-P. LE DANTEC, Contribution à l'étude de la classe II du monnayage des *Parisii*, dans *Mélanges offerts au Docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Paris, Léopard d'Or, 1987, p. 561-564.
LECLERCQ 1979 : P. LECLERCQ, Monnaies gauloises isolées du Pas-de-Calais et de la Marne, *Septentrion*, 9, fasc. 40, 1979, p. 48-49.
LT : H. DE LA TOUR, *Atlas de monnaies gauloises*, Paris, E. Plon, Nourrit et cie, 1892.
REBOUR 1981 : V. REBOUR, Inventaire des monnaies gauloises d'Épiais-Rhus (Val-d'Oise), *Bulletin archéologique du Vexin français*, 17, 1981, p. 83-89.
ROSSIGNOL 2009 : B. ROSSIGNOL, Mourir à *Cenabum* pendant la Guerre des Gaules : *Fufius Cita*, dans F. CHAUSSON (dir.), *Occidents Romains. Sénateurs, chevaliers, militaires, notables dans les provinces d'Occident (Espagnes, Gaules, Germanies, Bretagne)*, Paris, Errance, 2009, p. 35-45.
ROTH 1912 : B. ROTH, Ancient Gaulish coins, including those of the Channel Islands, *British Numismatic Journal*, 9, p. 1-80.
SCHEERS 1972 : S. SCHEERS, Le monnayage d'or du peuple des Parisii, *Revue des Archéologues et Historiens d'Art de Louvain*, 5, 1972, p. 174-183.
SCHEERS 1977 : S. SCHEERS, *Traité de Numismatique Celtique II. La Gaule Belgique*, Paris, Les Belles Lettres, 1977.
SCHEERS 1978 : S. SCHEERS, Le trésor de Sarcelles, *RBN*, 124, 1978, p. 53-56.
SILLON 2014 : Ch. SILLON, *L'or monnayé dans le Nord de la Gaule. Recherches sur les monnaies d'or frappées dans le Nord de la Gaule entre le IIIe et le Ier siècle avant notre ère*, Thèse d'Histoire, Université d'Orléans, 2014, 817 p.
SILLS 2003 : J. SILLS, *Gaulish and early british gold coinage*, London, Spink, 2003.

Jean-Paul BAILLEUL*

Réflexions sur les deniers attribués à Charlemagne et portant la légende EXMETALLONOVO[1]

Depuis quelques années, apparaissent sur les catalogues de ventes sur offres ou sur des forums internet de sites d'identification de monnaies des deniers portant pour légende EXMETALLONOVO.

Malgré les nombreuses réformes monétaires le monnayage carolingien aura du mal à se standardiser, mais en prenant comme référence le denier publié par L. De Coster, il est possible de démontrer les points communs liés à ce corpus de 19 deniers tant du point de vue de la représentation du monogramme que de celui de la titulature.

La première mention et vignette de ce type est faite en 1837 par F. Fougéres et G. Combrouse avec attribution à Charles le Chauve[2]. En 1839, G. Lecointre-Dupont évoque cette monnaie et reproduit en vignette l'exemplaire de la collection de R.F. Rondier ; il précise que cette monnaie n'a pas été trouvée en Poitou et en réfute l'attribution à l'atelier de Melle[3]. Dans un article publié dans la *Revue numismatique* de 1839, F. Fougéres reconsidère sa position et attribue ce denier à Charlemagne[4]. En 1857, L. De Coster publie dans la revue numismatique belge un article sur l'attribution à Charlemagne de quelques types monétaires, il décrit un denier de ce type et en présente planche V une vignette, il mentionne que ce denier proviendrait d'une découverte isolée dans la ville de Tournai[5]. E. Gariel, dans son monumental ouvrage sur les monnaies royales de France sous la race carolingienne, donne deux vignettes, le no 203 correspond au denier de L. De Coster et il attribue ces deniers à Charlemagne mais ne prend pas en compte l'atelier de Melle[6]. M. Prou dans son catalogue sur les monnaies carolingiennes propose une frappe sous Charlemagne mais classe les deux deniers dans son répertoire des ateliers indéterminés[7]. H.H. Völckers présente la vignette illustrant l'article de L. De Coster et mentionne que ce denier provient bien d'une découverte isolée dans la ville de Tournai[8]. Il présente aussi une photographie d'un denier provenant du trésor d'Ibersheim conservé au Musée de Worms. J. Lafaurie classe ce type parmi les deniers « dit lourds » de Charlemagne[9].

Dans leur catalogue, Ph. Grierson et M. Blackburn considèrent que la découverte d'un denier ce type dans le trésor d'Ibersheim enfoui au environ de 810-814 accrédite l'attribution à Charlemagne[10]. F. Tereygeol et P. Horn en mettant en place un protocole basé sur les données isotopiques démontrent que par cette méthode les deux exemplaires de la BnF pourraient bien avoir été émis avec de l'argent provenant du

* Courriel : j-p.bailleul@wanadoo.fr

1. L'auteur remercie Simon Coupland pour la relecture de l'article et les compléments d'informations concernant les deniers nos 18 et19 ainsi que pour ces judicieuses annotations.
2. Fougères, Combrousse 1837.
3. Lecointre-Dupont 1840.
4. Fougères 1839.
5. De Coster 1857.
6. Gariel 1883-1884.
7. Prou 1892.
8. Völckers 1965.
9. Lafaurie 1978.
10. Grierson, Blackburn 1986.

gisement mellois[11]. S. Coupland, dans son article sur les monnaies de Charlemagne, évoque ce type de denier qu'il attribue avec prudence à Melle et utilise pour illustrer son propos une photographie d'un des deux exemplaires conservés aujourd'hui au Geldmuseum à Ultrecht autrefois conservés au Koninklijk Penneingkabinett à Leyde[12].

Nous disposons de 19 monnaies dont 4 sont représentées par des vignettes et 13 deniers portent le monogramme sur l'avers. Trois deniers ont le monogramme inversé, celui découvert à Tournai publié par L. De Coster et celui conservé à Berlin sont peut-être issus de même coin, un autre denier à l'avers identique porte au revers une croix cantonnée d'un annelet au 2e et 4e canton comme celui publié par G. Lecointre-Dupont et celui conservé au Geldmuseum d'Utrecht sous le no 17647.

Quatre deniers portent pour légendes à l'avers : CARLVSREXFR avec au centre le monogramme carolin et au revers EXMETALLONOVO au centre croix dans un grènetis (nos 1, 2, 3, 6).

Deux deniers portent pour légendes à l'avers : CARLVSREXFR avec au centre une croix dans un grènetis et au revers EXMEALLONOVO ou EXMЄALONOVO avec au centre le monogramme carolin (nos 14, 15).

Trois deniers portent pour légendes à l'avers : CARLVSREXER avec au centre une croix dans un grènetis et au revers EXMEALLONOVO ou EXMEALONOVO avec au centre le monogramme carolin (nos 12, 13, 17).

Le denier provenant du trésor d'Ibersheim est gravé aux légendes CARLVSREXRE avec au centre le monogramme carolin, et au revers EXMEALLONOVO au centre une croix dans un grènetis (no 7)

Trois deniers portent pour légendes à l'avers : CARLVSREXER avec au centre le monogramme carolin et au revers EXLLALLONOVO ou EXELALLONOVO au centre une croix dans un grèneti s (nos 4, 5, 9).

Le denier Prou no 942 est gravé aux légendes CVRLVSREXIIER avec au centre une croix dans un grènetis, au revers EXMTALLONOVO au centre le monogramme de carolin (no 16).

Le denier no 18 découvert fortuitement en Alsace est malheureusement incomplet pour la légende de droit mais pour le revers même en l'absence des 3 premières lettres on a aucun doute pour lire [EXM]EALLONOVO.

Le denier no 19 est énigmatique l'avers porte pour légende +CARLVSREXRE monogramme carolin, la lettre S placée horizontalement alors que la légende du revers donne CARLVSREXER, croix, la lettre S placée horizontalement.

Trois deniers ont des légendes rétrogrades et font penser à des faux d'époques (nos 8, 10, 11). Les analyses réalisées sur le denier no 11 par Guillaume Sarah révèlent que l'alliage monétaire ne contient que 41 % d'argent, alors que celles réalisées sur BnF Prou 942 et 943 nous donnent respectivement Ag : 93 % et 92,7 %.

Cinq deniers (nos 1, 2, 3, 6, 9) ont la lettre A barrée et 12 deniers ont la lettre S de CARLVS gravée horizontalement. Simon Coupland démontre que c'est souvent le cas sur de nombreux deniers de Charlemagne. Enfin La lettre K du monogramme est souvent représentée avec les branches qui partent des extrémités de la haste.

Le denier no 9 a été découvert proche du grand port de Quentovic et le no 6 a été trouvé sur la commune de Saint Sigismond située à une quinzaine de kilomètre

11. Tereygeol, Horn 2005.
12. Coupland 2005.

d'Orléans. La répartition géographique de ces nouveaux deniers remet en cause la non attribution à l'atelier de Melle fondée sur le fait que la découverte de ces monnaies provenait de la partie Est de l'empire.

En conclusion si l'attribution de ce type monétaire à Charlemagne n'est plus discutable, son attribution à l'atelier de Melle reste encore incertaine même si de très fortes présomptions vont en faveur de cet atelier.

Catalogue

1. Denier ; Gariel 203.
+CARLVSREXFR ; monogramme carolin inversé, lettre A barrée.
+EXMETALLONOVO ; croix au centre.

2. Denier ; 1,70 g ; 21 mm ; Berlin 242BM048.18.
+CARLVSREXFR ; monogramme carolin inversé, lettre A barrée.
+EXMETALLONOVO ; croix au centre.

3. Denier ; http://home.eckerd.edu/~oberhot/melle.htm ; cliché Andy Singer, Robert.
+CARLVSREXFR ; monogramme carolin inversé, lettre A barrée.
+EXMЄTALLONOVO ; croix au centre et annelet au 2e et 4e canton.

4. Denier ; 1,20 g ; Geldmuseum à Ultrecht no 17647.
+CARLVSREXER ; monogramme carolin, les branches de la lettre K partant des extrémités de la haste, lettre S placée horizontalement.
+EXLLETALONOVO ; croix dans au centre et annelet au 2e et 4e canton.

5. Denier ; Lecointre-Dupont, p. 68.
+CARLVSREXER ; monogramme carolin, les branches de la lettre K partant des extrémités de la haste, lettre S placée horizontalement.
+EXLLETALONOVO ; croix au centre et annelet au 2e et 4e canton.

6. Denier ; 1,68 g ; 21 mm ; découvert en plein champ sur la commune de Saint Sigismond 45310.
+CARLVSREXFR ; monogramme de Charles avec la lettre K, lettre A barrée.
+EXMETALLONOVO ; croix au centre.

7. Denier ; Völckers no XLIII, provenant du trésor d'Ibersheim conservé au Musée de Worms (Allemagne).
+CARLVSREXER ; monogramme carolin, les branches de la lettre K partant des extrémités de la haste, lettre S placée horizontalement.
+EXMEALLONOVO ; croix au centre.

8. Denier ; 1,58 g ; Künker 2009 Auction 152 no 5043.
+ERSAЄRVC+RE ; monogramme carolin, les branches de la lettre K partant des extrémités de la haste, lettre S placée horizontalement.
+MTELL+ONOVO ; croix au centre.

9. Denier ; 1,40 g ; forum numismaticom 2012.
+CARLVSREXER ; monogramme carolin, les branches de la lettre K partant des extrémités de la haste, lettre A barrée, lettre S placée horizontalement.
+EXELALLONOVO ; croix au centre.

10. Denier ; forum www.Muntenbodemvondsten, monnaie découverte au Pays Bas en 2008.
+CVRLVSREXRE ; monogramme carolin, lettre S placée horizontalement, lettres C et V inversées.
+MXETAEONOVO ; croix au centre.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

11. Denier ; 1,62 g ; 21 mm ; Inumis 2012 vso18 lot 390.
+CVRLVREXER ; légende inversée ; monogramme carolin, les branches de la lettre K partant des extrémités de la haste, la lettre S placée horizontalement.
+EMTAELL+ONOVO ; croix au centre.

12. Denier ; Fougères, Combrouse.
+CARLVSREXER ; croix au centre, lettre S placée horizontalement.
+EXMEALLONOVO ; monogramme carolin, les branches de la lettre K partant des extrémités de la haste.

13. Denier ; 1,70 g ; Gariel 204.
+CARLVSREXER ; croix au centre, lettre S placée horizontalement.
+EXMEALLONOVO ; monogramme carolin, les branches de la lettre K partant des extrémités de la haste.

14. Denier ; vente aux enchères publiques, étude : Raffaelli. Rochefort sur mer le 26 nov. 2010 nº 474.
+CARLVSREXFR ; croix au centre, lettre S placée horizontalement.
+EXMEALONOVO ; monogramme carolin, les branches de la lettre K partant des extrémités de la haste.

15. Denier ; Geldmuseum à Ultrecht nº 17648.
+CARLVSREXFR ; croix au centre.
+EXMEALLONOVO ; monogramme carolin.

16. Denier ; 1,58 g ; BnF Prou 942.
+CALVSREXIIER ; croix au centre, lettre S placée horizontalement.
+EXMTALLONOVO ; monogramme carolin, les branches de la lettre K partant des extrémités de la haste.

17. Denier ; 1,56 g ; Prou Bnf 943.
+CARLVSREXER ; croix au centre, lettre S placée horizontalement.
+EXMEALONOVO ; monogramme carolin, les branches de la lettre K partant des extrémités de la haste.

18. Denier ; découverte fortuite en Alsace (février 2016) denier signalé par S. Coupland.
[+CA]RLV REX[ER] ; monogramme carolin, les branches de la lettre K partant des extrémités de la haste .
[+EXM]EALLONOVO ; croix au centre.

19. Denier ; découverte isolée et sans contexte archéologique sur la commune de Huisen qui se situe près d'Amsterdam (Pays-Bas)
+CARLVSREXRE ; monogramme carolin, les branches de la lettre K partant des extrémités de la haste, lettre S placée horizontalement.
+CARLVS REX ER ; croix au centre, lettre S placée horizontalement.
Ce denier a été frappé avec le même coin de droit que le denier trouvé dans le trésor d'Ibersheim (Allemagne)

Bilbiographie

COUPLAND 2005 : S. COUPLAND, *Charlemagne's coinage ideology and economy society*, Manchester University Press, 2005.

DE COSTER 1857 : L. DE COSTER, Faisant suite aux précédentes notices sur l'attribution à Charlemagne de quelques types monétaires, *Revue de la numismatique Belge*, 1857.

FOUGÈRES, COMBROUSSE 1837 : F. FOUGÈRES, G. COMBROUSSE, *Description complète et raisonnée des monnaies de la deuxième race royale de France,* Paris,1837.

FOUGÈRES 1839 : F. FOUGÈRES, Les monnaies inédites de la seconde race, *RN*, 1839.
GARIEL 1883-1884 : E. GARIEL, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne,* Strasbourg, 1883-1884.
GRIERSON, BLACKBURN 1986 : Ph. GRIERSON, M. BLACKBURN, *Medieval european coinage1*, Cambridge, 1986.
LAFAURIE 1978 : J. LAFAURIE, Les monnaies impériales de Charlemagne, *CRAI*, 1, 1978.
LECOINTRE-DUPONT 1840 : G. LECOINTRE-DUPONT, *Essai sur les monnaies frappées en Poitou et l'histoire monétaire de cette province, t. à p. de MSAO,* 1840.
PROU 1892 : M. PROU, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale. Les monnaies carolingiennes*, Paris, 1892.
SARAH 2009 : G. SARAH, Analyses élémentaires de monnaies de Charlemagne et de Louis le Pieux du cabinet des médailles : le cas de Melle, *Actes du colloque de Niort organisé par la Séna.* 2009
TEREYGEOL, HORN 2005 : F. TEREYGEOL, P. HORN, Le monnayage de Melle au haut moyen âge : état des recherches, *Bulletin de liaison et d'information des archéologues du Poitou-Charentes*, 34, 2005.
VÖLCKERS 1965 : H. H VÖLCKERS, *Karolingische Munzfunde der frühzeit (751-800)*, Göttingen 1965.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 03 MARS 2018

Assemblée générale

Président : M. M. Amandry, président de la SFN.

Membres présents (43): M[mes] et MM. G. Aulisio, M. Bompaire, Fr. Boursier, Chr. Charlet, M. Chauveau, P. Crinon, M. Delcamp, J. Dharmadhikari, J.-P. Garnier, G. Gautier, C. Grandjean, St. Gustave, A. Hostein, M. Hourlier, J. Jambu, L. Jankowski, Y. Jézéquel, N. Joniaux, L. Lariche, J.-Fr. Letho-Duclos, Ph. Mathieu, J. Meissonnier, J. Moesgaard, C. Morrisson, S. Nieto-Pelletier, J. Olivier, P. Papadopoulou, E. Papaefthymiou, O. Picard, R. Prot, J.-Cl. Pruja, G. Rambert-Rat, A. Ronde, L. Schmitt, Cl. Silberstein, L. Stefanini, A. Suspène, S. de Turckheim, S. Valin, N. Verzéa, P. Villemur, R. Wack, Fr. Wojan.

Membres excusés : M[mes] et MM. Fr. Beau, A. Bourgeois, V. Drost, Fr. Duyrat, Br. Fischer, P.-O. Hochard, Fr. Joyaux, M.-Chr. Marcellesi.

Les membres de la Société française de Numismatique (SFN) sont accueillis dans la salle Walter Benjamin de l'Institut national d'Histoire de l'Art à partir de 13h30. Il est procédé à l'émargement de la liste de présence, puis à la distribution des pouvoirs.

M. Michel Amandry, président de la SFN, déclare ouverte l'Assemblée générale ordinaire de la Société à 14h00. Il propose que la séance ordinaire soit reportée à l'issue de l'Assemblée générale, puis demande l'accord des membres présents pour que le Conseil d'Administration sortant assure le déroulement des opérations de vote.

Rapport moral 2017 du président de la SFN, M. Michel Amandry

« Nous nous retrouvons comme l'année dernière à l'INHA, salle Walter Benjamin. Les séances d'avril et de septembre auront également lieu dans cette institution et

je voudrais remercier Antony Hostein qui est l'ambassadeur de la SFN auprès de l'INHA. Pour les réunions qui ne peuvent guère accueillir plus de 30 personnes, nous sommes redevables de l'hospitalité de la BnF et je voudrais remercier pour cela Frédérique Duyrat et Jérôme Jambu. Nous avons même bénéficié de la salle Émilie du Châtelet et du Salon d'honneur pour la journée exceptionnelle de décembre.

Merci également à l'ensemble du Conseil d'Administration pour m'avoir grandement facilité la tâche. Je le quitte avec regret, mais nos Statuts sont ainsi faits. J'aurai eu le privilège, mois après mois, de bénéficier des avis, parfois francs, mais toujours courtois, de tous ses membres. À tous va ma gratitude.

Séances

De mars 2017 à février 2018, nous avons tenu nos 10 séances qui, pour deux d'entre elles, ont revêtu un éclat particulier. Je pense d'abord aux JN de juin 2017 qui ont eu lieu à Perpignan. La Mairie de Perpignan avait mis à notre disposition l'Hôtel Pams, l'ancienne demeure de Pierre Bardou, promoteur du papier à cigarette JOB, qu'il avait achetée en 1852 et que sa fille transforma en un somptueux hôtel particulier à la fin du XIX^e^ siècle, décoré par Paul Gervais. Nous y avons tenu, non pas deux, mais trois séances de communications inaugurées par M. Michel Pinell, maire-adjoint de Perpignan, suppléant M. Jean-Marc Pujol, empêché. Ces Journées étaient organisées en partenariat avec le Musée des monnaies et médailles Joseph Puig et l'Association Numismatique du Roussillon (ANR). Sans le concours de Sabine Got, responsable du Musée Puig, de Laure Lebrat, présidente de l'ANR, d'Alexandre Mille, conservateur des Musées de Perpignan et de Bernard Lamothe, conseiller municipal, délégué au Musée Puig, ces Journées n'auraient pas rencontré le succès qu'elles ont connu.

Je pense ensuite à la Journée de décembre, imaginée et mise en œuvre par Jérôme Jambu et Thibault Cardon, sur le thème "Sensualité et sexualité en numismatique", qui a rencontré un franc succès au point que la SFN a été obligée de refuser du monde. Merci à la société iNumis et à Stephan Sombart pour leur apport gastronomique.

Ces séances ont été bien suivies. J'ai compté la présence de près de 320 membres et invités, chiffre supérieur à la fréquentation de 2016-2017.

Publications

La *Revue Numismatique* sort désormais à l'automne et cela est dû à l'efficacité de son secrétariat, Jérôme Jambu en tête. Celle de 2017, forte de 482 pages, comporte un cahier thématique, les hommages à Jean-Pierre Callu qui n'avaient pu être publiés dans le *BSFN* 2016/1, qui compte 4 contributions, ainsi que 8 autres articles qui ont essentiellement trait à l'Antiquité, sans oublier le Bulletin bibliographique, toujours précieux. La nouveauté, précieuse, est le "Bulletin des acquisitions du Cabinet des Médailles". Celui-ci renoue ainsi avec une ancienne tradition, et on ne peut que s'en réjouir.

La publication régulière du *Bulletin* incombe à Pierre-Olivier Hochard, mais également aux auteurs des communications. Plus un manuscrit est rendu rapidement, et selon les normes éditoriales édictées (que l'on trouve en ligne sur le site Internet de la SFN), plus vite le *Bulletin* peut être maquetté et envoyé à l'impression. En raison de certains manquements au cours de cette année, le CA a décidé de rendre ces normes plus contraignantes.

Cinquante-huit communications devraient être publiées, de mars 2017 à février 2018 (contre 47 entre mars 2016 et février 2017), ainsi que 18 correspondances. Plus de communications implique un plus gros *Bulletin* : celui de 2017 a 464 pages, contre 416 en 2016. Cela implique également un effort financier supplémentaire de la SFN. Comme les années précédentes, ces communications et correspondances témoignent d'une variété de centres d'intérêt, avec comme d'habitude deux pics récurrents : les périodes romaine et royale. On notera cette année une percée bienvenue de l'Extrême-Orient.

Je n'aurais garde d'oublier une publication dont le maquettage et l'impression ont été pris en charge par la SFN, je veux parler du Hors-Série 2 de *La Pallofe* fort de 142 pages in-4°. Sous le titre *Le Duc de Noailles et la Monnaie de Perpignan (1709-1723)*, Christian Charlet, grâce à la redécouverte aux Archives nationales du dossier complet du Contrôleur général des finances Nicolas Desmaretz, a pu reconsidérer les conditions dans lesquelles la Monnaie de Perpignan a été créée sur ordre de Louis XIV. Ce numéro, ainsi que le Hors-Série 3, qui porte également l'empreinte de la SFN, ont été distribués aux participants des JN de Perpignan.

Congrès, colloques et autres manifestations

Il m'est impossible de lister toutes les manifestations où la numismatique a une large place, que nous annonçons dans le *Bulletin*, et auxquels participent nombre de nos membres et dont ils sont souvent les organisateurs. Mais comme l'on est jamais mieux servi que par soi-même, vous me permettrez de rappeler la séance de septembre au cours de laquelle mes amis m'ont remis un magnifique volume de Mélanges intitulé *Rome et les provinces. Monnayage et histoire*, publié dans la collection Numismatica Antiqua par les éditions Ausonius à Bordeaux. Je n'oublie pas le 67e Salon du Syndicat National des Experts Numismates et Numismates Professionnels qui s'est tenu au Palais Brongniart le 14 octobre dernier et où la SFN, comme d'habitude, disposait gracieusement d'une table.

Jeton de vermeil

Nous avons eu le plaisir d'accueillir en novembre le récipiendaire du jeton 2017, Jens Christian Moesgaard. Son jeton lui a été remis par Marc Bompaire. Je rappelle que le choix du titulaire du jeton incombe aux trois anciens présidents de la SFN.

Effectifs

Nos effectifs s'établissent autour de 435 membres, honoraires, titulaires, correspondants et institutionnels. Quelques membres ou anciens membres nous ont malheureusement quittés : Luce Gavelle-Sabatier, Fernand Arbez, Peter Spufford et Robert Thompson. Nous avons accueilli cette année 14 nouveaux membres ainsi qu'un membre institutionnel, la Société de Numismatique asiatique. Rappelons la création, en mars dernier, d'un tarif étudiant d'un montant de 30 euros aux personnes âgées de moins de 25 ans, et la mise en place d'un nouveau mode de paiement de la cotisation par carte bancaire. Effectifs renouvelés et paiement régulier (et facilité pour les membres étrangers) de la cotisation permettent une gestion saine des finances de la SFN.

Distinctions

Certains de nos membres ont vu leurs qualités et travaux reconnus. Stéphane Martin a reçu le prix Allier de Hauteroche décerné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Jérémy Artru a été reçu à l'agrégation d'histoire, Sylvia Nieto-Pelletier a été nommée directrice de recherches au CNRS et dirige désormais le Centre Ernest-Babelon.

Médailles et décorations sont le lot des plus anciens : Michel Amandry a reçu à Göteborg la médaille 2017 de la Fondation Rut et Bengt Holmen pour la Numismatique ; Christian Charlet a reçu des mains du prince Albert II de Monaco la Croix d'officier de l'ordre de Grimaldi ; Cécile Morrisson a reçu les insignes de chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

L'avenir

La saison 2017-2018 est largement préparée. Le 7 avril, notre séance, pilotée par Antony Hostein, aura pour thème "La numismatique et l'École pratique des hautes études" : ce faisant, la SFN s'associe aux célébrations organisées cette année dans le cadre du cent cinquantenaire de l'EPHE. Les JN 2018 se tiendront à Orléans (1-3 juin). Elles sont organisées avec l'Association numismatique du Centre. Enfin une Journée en l'honneur de Sylvie de Turckheim-Pey et Georges Gautier se tiendra le 8 septembre.

Le site Internet de la SFN (www.sfnumismatique.org) devenant chaque jour plus riche, il convient de repenser son ergonomie et d'augmenter sa capacité de stockage. Nous pourrons ainsi mettre en ligne les pdf des Tables du *Bulletin*, qui ont été numérisées. On pourrait également songer à numériser les *Mélanges de numismatique*. J'ajoute que sous l'impulsion de Jérôme Jambu la SFN a désormais une page d'accueil Facebook.

J'en termine. Merci à tous pour faire de notre Société un lieu d'échanges et de rencontres stimulant. La SFN est en bon ordre de marche. Je quitte la présidence avec certes de la nostalgie, mais ce sentiment est contrebalancé par l'assurance de la savoir dans quelques minutes dans d'excellentes mains. »

Le rapport moral du président de la SFN est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

Rapport financier 2017 du trésorier de la SFN, M. René Wack

« Après les traditionnels remerciements d'usage aux personnes qui, au cours de l'année écoulée, ont encore aidé le trésorier dans sa tâche, je vais vous présenter un rapport financier avec un résultat encore excédentaire qui souligne le fait que la Société a probablement atteint un rythme de croisière satisfaisant avec un équilibrage des recettes et des dépenses sur un cycle annuel.

Recettes

Au chapitre des recettes nous constatons une bonne stabilité des cotisations qui s'élèvent à 22 400 € avec une fluctuation d'environ 2 000 € d'une année à l'autre s'expliquant par des décalages de paiements des cotisations. Il suffit qu'une vingtaine de nos membres anticipent le paiement de leur cotisation en fin d'année pour avoir

cet écart de 2 000 €. Les recettes de la *Revue* sont revenues à la normale avec un montant de 7 880 €, alors qu'elles n'étaient que de 4 398 € en 2016. Par contre nous constatons une érosion constante de la redevance des Belles Lettres qui n'est que de 3 748 € en 2017, alors qu'elle se montait à 5 796 € en 2016 et 7 206 € en 2015. Le montant attendu pour 2018 ne sera plus que de 3 319 €. Cette forte diminution des ventes de la *Revue* trouve probablement son explication dans la publication régulière de cette dernière au bout de deux ans sur le site Persée, la vente des anciens numéros s'étant effondrée. La subvention du CNRS de 1 000 € ne compense pas les pertes de recettes des ventes par les Belles Lettres. Trois chapitres expliquent à eux seuls la bonne tenue de nos recettes à savoir les dons de nos membres et sponsors (1 550 €), les abandons de créances de certains membres du Bureau (900 €) et surtout nos produits financiers de 2 550 €. Cette augmentation importante s'explique par l'arrivée à échéance de placements à terme.

L'ensemble des recettes s'élève ainsi à 44 732 €.

Dépenses

Au chapitre des dépenses, il faut souligner la diminution des frais d'impression, de gestion et de routage des *Bulletins* passant de 18 650 € à 16 053 €. Cette diminution des coûts s'explique par un exercice équilibré de parution des *Bulletins*. Les frais de la *Revue* sont également en diminution de près de 2 000 € à 14 800 €, comparé à 16 500 € en 2016, cette différence s'expliquant par la diminution du nombre de pages. Les frais des Journées Numismatiques de juin à Perpignan sont en nette augmentation, s'élevant à près de 5 000 €. Ceci est dû à la parution du Hors-Série 2 de La Pallofe (2 300 €) financé par notre Société. Parmi les autres frais il faut signaler ceux liés à des journées ou réceptions qui ont été couverts par les dons reçus pour ces occasions, ainsi que ceux liés aux charges financières résultant de la mise en place d'un système de paiement des cotisations par carte bancaire, qui pour le moment ne rencontre pas l'adhésion escomptée.

L'ensemble des dépenses s'élève à 44 026 € ce qui, rapproché des recettes de 44 732 €, dégage un résultat positif de 706 €.

Projet de budget 2018

Au chapitre des recettes, nous prévoyons un chiffre stable de 23 500 € pour les cotisations. À ce chiffre s'ajoutent principalement les recettes de la *Revue* intégrant le rattrapage du paiement par la BnF de la *RN* 2017 et celles de la redevance des Belles Lettres, prévue en diminution, d'un montant global de 10 800 €. Il faut également noter un remboursement important de TVA d'un montant de 2 752 € pour l'année fiscale 2017.

Les recettes prévues s'élèvent à 44 021 €.

Au chapitre des dépenses, nous prévoyons 16 500 € pour la *Revue*, ainsi que 16 500 € pour le *Bulletin* supposant une stabilité des coûts. Les autres dépenses récurrentes restant peu ou prou à l'identique avec des frais de réception et de subventions de 2 000 € et des frais de fonctionnement à 4 000 € ; le prix Babut d'un montant de 300 € sera à nouveau attribué cette année.

Les dépenses prévues s'élèvent à 43 650 €, permettant un budget équilibré avec un léger excédent de 371 €.

Il nous reste à souhaiter que ce rythme de croisière budgétaire à solde excédentaire se poursuive et qu'il nous permettra de contribuer à la publication d'ouvrages numismatiques ainsi qu'à l'organisation régulière de journées thématiques. »

Le rapport financier du trésorier de la SFN est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

Jeton de vermeil 2018

M. Georges Gautier, ancien président de la SFN, annonce que le jeton de vermeil de la Société, qui est décerné chaque année à un savant étranger par le collège des trois anciens présidents de la SFN (Georges Gautier, Jean-Pierre Garnier et Ariane Bourgeois), a été attribué au titre de l'année 2018 à M. Kevin Butcher. Diplômé de l'University College de Londres, il enseigne actuellement à l'université de Warwick, à Coventry. M. Butcher est spécialiste des monnayages antiques, notamment des provinces orientales de l'empire romain et plus particulièrement des régions côtières du Liban et de la Syrie actuels.

Élection d'un membre titulaire

Un membre titulaire est ensuite proposé à l'élection. Il s'agit cette année de M^me^ Maryse Blet-Lemarquand, ingénieur de recherches au CNRS, IRAMAT-CEB d'Orléans, dont la candidature est présentée par M^me^ Sylvia Nieto-Pelletier.

À l'issue du scrutin, les résultats du vote sont proclamés :
Membres présents : 44
Nombre total de votants : 44
Suffrages exprimés : 44
Bulletins nuls : 0

M^me^ Blet-Lemarquand a obtenu 44 voix et devient membre titulaire de la SFN à l'unanimité.

Renouvellement du Conseil d'Administration de la SFN

Les bulletins de vote concernant l'élection du nouveau Conseil d'Administration de la Société française de Numismatique sont distribués. À l'issue des opérations de vote et du dépouillement du scrutin, M^me^ Sabrina Valin et M. Jacques Meissonnier proclament les résultats du vote qui vient de se dérouler :

Membres présents : 44
Votes par procuration et par correspondance : 68
Nombre total de votants : 112
Suffrages exprimés : 111
Bulletins nuls : 1

Les candidats au Conseil d'Administration de la SFN ont respectivement obtenu :
M. Christian Charlet : 97 voix

M^me^ Catherine Grandjean : 111 voix
M. Pierre-Olivier Hochard : 111 voix
M. Antony Hostein : 111 voix
M. Jérôme Jambu : 101 voix
M^me^ Sylvia Nieto-Pelletier : 109 voix
M. Laurent Schmitt : 87 voix
M. Arnaud Suspène : 111 voix
M. Patrick Villemur : 103 voix
M. René Wack : 111 voix
M. Franck Wojan : 111 voix

Tous les candidats sont élus. M^me^ Frédérique Duyrat, directeur du département des Monnaies, médailles et antiques de la BnF, est membre de droit du Conseil d'Administration.

Le nouveau Conseil d'Administration se retire alors à huis clos pour élire en son sein les membres du « Bureau » de la SFN, dont la liste est ensuite communiquée à l'assemblée :
M^me^ Catherine Grandjean : présidente ;
M^me^ Sylvia Nieto-Pelletier : vice-présidente ;
M. Franck Wojan : secrétaire ;
M. René Wack : trésorier ;
M. Jérôme Jambu : secrétaire de rédaction de la *RN* ;
M. Pierre-Olivier Hochard, secrétaire de rédaction du *BSFN* ;
M^mes^ Frédérique Duyrat, Catherine Grandjean, et M. Arnaud Suspène : directeurs de la *RN* ;
MM. Christian Charlet, Antony Hostein, Laurent Schmitt et Patrick Villemur : conseillers.

Le président sortant déclare close l'Assemblée générale ordinaire et donne la parole à la nouvelle présidente de la SFN, qui ouvre la séance ordinaire.

SÉANCE ORDINAIRE DU 03 MARS 2017

Présidente : M^me^ Catherine Grandjean.

Membres présents et excusés : voir ci-dessus les listes en tête du compte rendu de l'Assemblée générale.

La présidente rend hommage à MM. Michel Amandry et Marc Bompaire pour le travail effectué. Elle remet à M. Amandry la médaille de la Société sous les applaudissements de l'assemblée.

BSFN

Le procès-verbal de la séance de décembre (72-10) est soumis au vote de l'assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

La présidente précise que, suite à quelques difficultés au niveau de l'imprimeur, le *Bulletin* de novembre (72-9) parviendra dans les prochains jours, après celui de décembre.

Candidatures

Deux nouvelles candidatures sont ensuite présentées, celle du musée Bottacin de Padoue, parrainée par M. Giovanni Gorini et le Bureau, et celle de M^me^ Murielle Troubady, de Saint-Quentin-sur-Indrois, parrainée par M^mes^ Sylvia Nieto-Pelletier et Maryse Blet-Lemarquand.

Élections

Les candidatures proposées lors de la séance de février sont soumises au vote de l'assemblée. MM. Louis Brousseau, Florent Chabat, et Olivier Charlet, sont élus membre correspondant à l'unanimité.

Annonces

La présidente rappelle tout d'abord que les prochaines Journées numismatiques se tiendront à Orléans (Loiret) les vendredi 1^er^, samedi 2 et dimanche 3 juin 2018, et lance d'ores et déjà un appel à communications. Elle précise que le bulletin d'inscription et tous les renseignements utiles seront prochainement accessibles sur le site Internet de la SFN.

Elle annonce que le 8 mars prochain, à l'Institut d'Art et d'Archéologie, dit Centre Michelet (université Paris I-Panthéon Sorbonne), dans le cadre des Jeudis de l'archéologie et de l'histoire, aura lieu une journée intitulée « Quelles monnaies pour quelles sociétés ? » et coordonnée par Patrice Brun et Anne Nissen. M. Jens Moesgaard interviendra notamment avec une communication intitulée « La monnaie, symbole de pouvoir, source de revenu et défi administratif pour le duc de Normandie ».

Les 21 et 22 mars, à Orléans, se tiendront les Deuxièmes Journées de l'IRAMAT. Le programme complet est disponible sur le site Internet de l'IRAMAT. Parmi nos membres qui interviendront à cette occasion, nous pouvons citer M^mes^ et M. Maryse Blet-Lemarquand, Eneko Hiriart et Sylvia Nieto-Pelletier.

Ouvrages reçus

La présidente fait circuler l'ouvrage de M. Christophe Adam, *Corpus des monnaies féodales champenoises. L'exemple des collections du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Troyes, du département des Monnaies, médailles et antiques de la Bibliothèque nationale de France et de la collection Christophe Adam*, Troyes, Musée des Beaux-Arts, 2018.

Marc Bompaire présente ensuite le nouveau volume des *Trésors monétaires XXVII – 2017 Monnayages de Francie, des derniers Carolingiens aux premiers Capétiens*, Paris, 2017.

Communication

M^me^ Marion Delcamp et M. Jérôme Jambu présentent leur communication. À l'issue de celle-ci, la présidente remercie l'assemblée, puis déclare la séance close.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

Les auteurs s'assurent que le matériel publié est légalement exploitable.

Le *BSFN* ayant vocation à être numérisé et mis en ligne sur le site de la SFN, les auteurs lui cèdent *de facto* leurs droits sur la publication du texte et des illustrations.

Présentation des manuscrits

Le **français est la langue exclusive de rédaction** des articles du *BSFN*.

Les articles ne doivent pas excéder **20 000 signes (espaces, notes et illustrations compris)**, soit 6 pages sous Word (Times New Roman 12).

Une ligne d'illustration(s) légendée(s) correspond :
pour **15 mm** de diamètre à **700 signes** ;
pour **20 mm** de diamètre à **800 signes** ;
pour **25 mm** de diamètre à **1000 signes** ;
pour **30 mm** de diamètre à **1100 signes** ;
pour **35 mm** de diamètre à **1200 signes** ;
pour **40 mm** de diamètre à **1300 signes**.

Le manuscrit remis à la rédaction doit être **achevé** (veiller à l'homogénéité de la présentation, en particulier dans l'emploi des majuscules et de la ponctuation). Il doit être **complet** et comporter dans tous les cas :

- le **nom de l'auteur** (sous la forme Prénom NOM) avec en note son adresse mail et éventuellement son rattachement institutionnel ;
- les illustrations **dans le texte pour préciser la mise en page, et en fichiers séparés** (voir ci-dessous).

Le manuscrit sera fourni sous forme de fichier informatique word (.doc ou .docx).

Le texte sera saisi « au kilomètre » le plus simplement possible ; **les tabulations, sauts de page et mises en page personnelles sont à proscrire**.

Pour les caractères non latins, l'usage de la police Times Unicode est préconisé. La fourniture d'un fichier pdf et éventuellement de la police d'origine est indispensable. Pour les caractères spéciaux gréco-romains on peut utiliser la police Unicode Athena Ruby téléchargeable sur athenaruby.kalvesmaki.com

Afin de faciliter une parution rapide du *Bulletin*, il est demandé aux auteurs des communications de fournir leur texte et illustrations au secrétaire de rédaction **au plus tard 15 jours après la tenue de la séance. Passé ce délai, le secrétariat de rédaction ne peut garantir la publication de la communication dans le *Bulletin* du mois, et le texte sera alors traité comme une correspondance.**

Les correspondances sont soumises à un comité de lecture. **Une fois accepté, l'article ne peut faire l'objet d'une autre publication**.

Illustrations, tableaux et graphiques

Toute **illustration** (graphique, carte ou tableau) est appelée « **figure** ».

Celles-ci sont numérotées de façon continue et reçoivent une légende qui figure dans le corps du texte à l'emplacement souhaité.

Les illustrations peuvent être fournies **en couleur** et doivent s'inscrire dans le format de publication, soit 11,5 × 17 cm. Les tirés-à-part seront établis en couleurs, le Bulletin restant imprimé en noir et blanc.

Elles seront fournies sous la forme : NOM(S)-NUMERO-Droit/Revers-00mm.tif (Ex. : CHARLET-PROT-01-Droit-31mm.tif).

Les appels de figures (sous la forme « figure x») et de planches doivent être mentionnés dans le texte.

Photographies

- Préciser si elles doivent être présentées dans le texte ou en planches.
- Fournir **impérativement** les fichiers originaux des images **au format TIF (ou jpeg avec une qualité maximale)** d'une résolution de **300 dpi minimum et proportionnelle à la taille souhaitée (300 dpi pour l'échelle 1:1, 450 pour l'échelle 1,5:1, 600 dpi pour l'échelle 2:1…)** si possible sur fond blanc, en **précisant dans le nom du fichier les dimensions** à l'échelle 1:1 **en mm**. Il est demandé aux auteurs de **ne pas procéder au détourage** des monnaies.
- Préciser si elles doivent être agrandies, dans la limite maximum d'un grossissement « × 2 »

Dans la publication finale, **toute résolution inférieure déterminera une réduction proportionnelle, voire une suppression de l'illustration.**

Tableaux

Ils seront insérés directement dans le corps de texte, en utilisant la fonction tableau de Word.

Graphiques Excel

Ils seront livrés avec le fichier source Excel à raison d'un fichier par graphique. Fournir également une version pdf des graphiques.

Mesures, dates et prénoms

Utiliser les abréviations normalisées : mm, g (sans point)…

On doit utiliser pour livre, sou et denier les formes 1., s. et d. : 108 1. 13 s. 6 d.

Les mentions de **siècle doivent être en petites majuscules** : IIe siècle av. J.-C et non IIe siècle av. J.-C.

Les prénoms s'abrègent jusqu'à la dernière consonne :
Ch. pour Charles, Chr. pour Christian.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques sont présentées selon l'**usage « scientifique »** :

- Les **renvois** figurent dans les notes ou entre parenthèses dans le texte sous la forme : nom de l'auteur en petites capitales, année, pagination.
  BARRANDON 1988a, p. 7-8, 13.

- Les **notices détaillées** en fin d'article indiquent le nom de l'auteur, en **petites capitales**, l'initiale du prénom, le titre de l'article (sans guillemets), le titre de l'ouvrage ou de la revue en italiques, la tomaison et la date de la revue, le lieu de parution et la date et, la pagination et éventuellement l'indication de collection placée entre parenthèses :
  BARRANDON 1988a : J.-N. BARRANDON, Le volume du flan, *RN*, 1988, p. 7-15.
  PICARD 2005 : O. PICARD, L'apport des monnaies des fouilles d'Alexandrie, dans *L'exception égyptienne ? Production et échanges monétaires en Égypte hellénistique et romaine. Actes du colloque d'Alexandrie, 13-15 avril 2002*, Fr. DUYRAT, O. PICARD (éd.), (Études alexandrines, 10), Institut Français d'Archéologie Orientale, Le Caire, 2005, p. 465-493.

  Au-delà de deux auteurs, merci d'utiliser la mention *et al.* :
  MORRISSON *et al.* 1982 : C. MORRISSON, J.-N. BARRANDON, C. BRENOT, J.-P. CALLU, R. HALLEUX, J. POIRIER, Numismatique et histoire. L'or monnayé de Rome à Byzance : purification et altération, *CRAI*, avril-juin, 1982, p. 203-223.

  Pour les abréviations des titres de périodiques, voir la *Revue Numismatique*.

- Les catalogues de vente sont cités de la manière suivante : nom de la maison de vente, lieu, numéro et date de la vente, nom de la collection ou titre de la vente s'il existe, numéro du lot : Classical Numismatic Group, Lancaster, 278, 25 avril 2012, lot 502.

Les épreuves

Les auteurs reçoivent un jeu d'épreuves à corriger qu'ils doivent retourner au secrétariat de rédaction du *BSFN* dans un délai précisé lors de l'envoi. **Passé ce délai, seules seront prises en compte les corrections du secrétariat de rédaction**, sans qu'il puisse en être tenu rigueur au secrétariat de rédaction.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

TARIFS POUR 2018

Cotisation annuelle seule (sans le service du *Bulletin*)

Membres correspondants (France et étranger)	26 €
Membres titulaires	34 €
Étudiant (moins de 28 ans et avec justicatif)	2 €
Droit de première inscription	8 €
Abonnement au *BSFN*	
Membres de la SFN	
France	28 €
Étranger	34 €
Non membres de la SFN	
France	40 €
Étranger	45 €
Vente au numéro	5 €
Changement d'adresse	1,50 €

Compte bancaire	BRED Paris Bourse
Code BIC	BRED FRPPXXX
N° IBAN	FR76 1010 7001 0300 8100 3376 788

Chèques ou mandats à libeller en Euros. Les chèques bancaires en provenance de l'étranger doivent être libellés en euros, et impérativement payables sur une banque installée en France.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

Publication de la Société Française de Numismatique
10 numéros par an — ISSN 0037-9344
N° de Commission paritaire de Presse : 0515 G 84906

Société Française de Numismatique
Reconnue d'utilité publique
Bibliothèque nationale de France, 58 rue de Richelieu, 75002 Paris
http://www.sfnumismatique.org | sfnum@hotmail.fr

Un comité de lecture constitué par les membres du Conseil d'administration assure l'examen des correspondances des membres par deux rapporteurs avant publication.

Directeur de la publication : Catherine GRANDJEAN
Secrétaire de rédaction : Pierre-Olivier HOCHARD (pierre-olivier.hochard@univ-tours.fr)

Prépresse : Fabien TESSIER
Imprimerie France-Quercy – Mercuès